

# Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la ville d'Orange



Ville  
d'Orange  
.....  
**CLPVAP**



## **TITRE I. Documents réglementaires** I.D. Annexes au règlement I.D.a. Cahier de recommandation Illustration du règlement

Dossier approuvé le :

**Annexes au règlement**  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

**Wood & Associés**  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)  
[wood-associés.com](http://wood-associés.com)

**Cyril Gins Paysagiste**  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

# Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la ville d'Orange

## Contenu du PVAP: TITRE I. Documents réglementaires

- I.A. Rapport de présentation
- I.B. Plan du PVAP:
  - I.B.a. Plan de protection
  - I.B.b. Plan de typologie
- I.C. Règlement du PVAP
- I.D. Annexes au règlement**
  - I.D.a. Cahier de recommandation**  
**Illustration du règlement**
  - I.D.b. Orientations d'aménagements des cônes de vues
  - I.D.c. Listes des éléments particuliers d'Orange

## TITRE II. Annexes au PVAP, arpentage

- II.A. Arpentage Langes ,
- II.B. Arpentage Pont-Neuf
- II.C. Arpentage Saint-Martin
- II.D. Arpentage Pourtoules
- II.E. Arpentage faubourg est
- II.F. Arpentage faubourg ouest
- II.G. Arpentage faubourg nord
- II.H. Arpentage faubourg sud



Ville  
d'Orange  
-----  
**CLPVAP**

**Annexes au règlement**  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tél : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

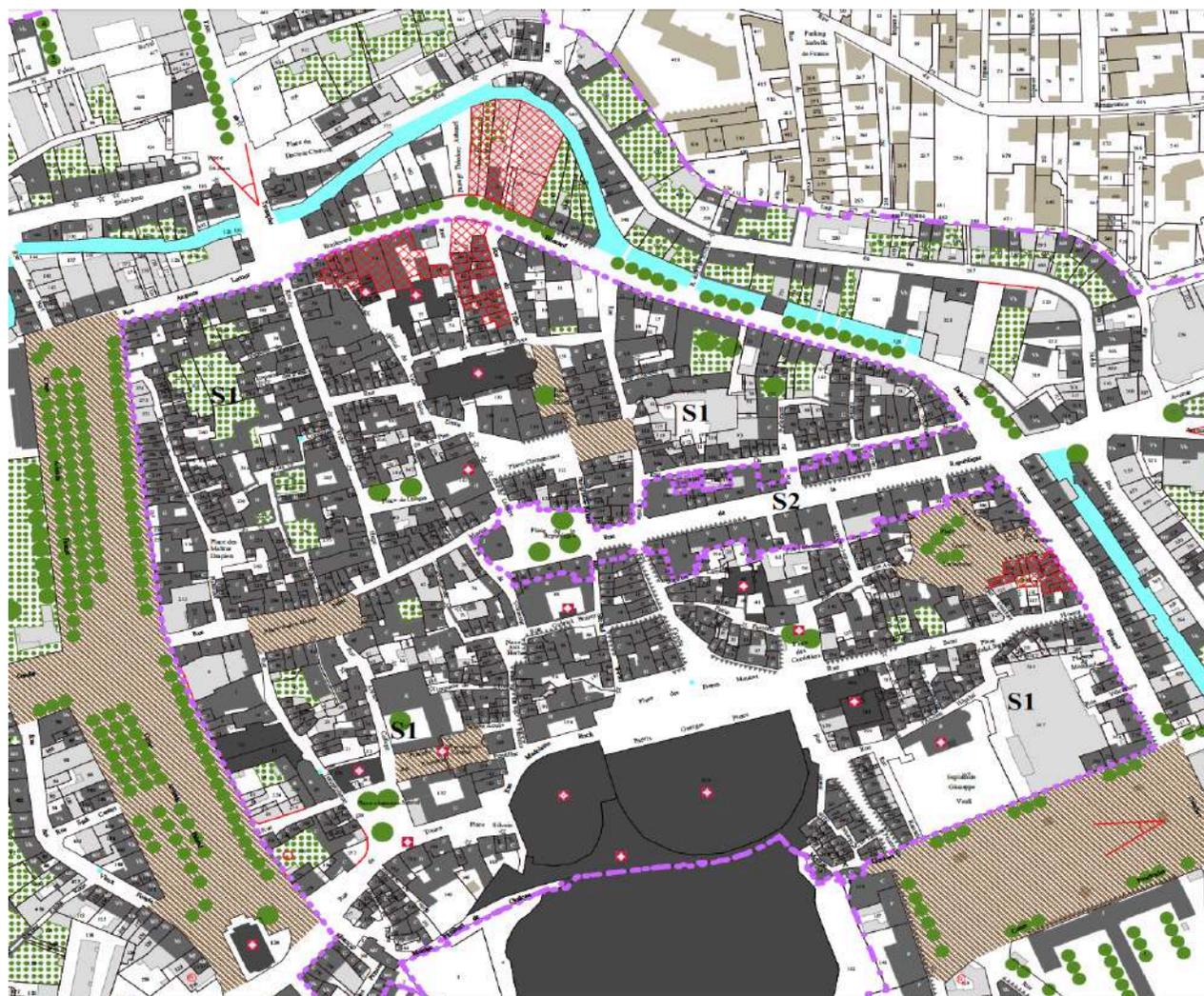
Avril 2025



Ville  
d'Orange

CLPVAP

## Secteur S1



**Objectif du secteur:**  
**Révéler la qualité et la diversité du Patrimoine du centre historique**  
**Permettre une réappropriation du bâti ancien par les habitants**



**Annexes au règlement**  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphélie  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

Secteur S1: ■■■■ immeubles dont les parties extérieures sont protégées

*Les transformations et réhabilitations s'effectuent dans le respect des caractéristiques architecturales et volumétriques de la campagne de construction principale.*

## TPOLOGIES :

### **H- Hôtels particuliers**

Eléments caractéristiques de chaque époque clairement identifiables.

*La restitution de tout ou partie de leur composition peut être demandée à l'occasion de travaux.*

### **R- Edifices religieux ou anciens édifices religieux réutilisés**

*La restauration ou restitution d'éléments caractéristiques, composition ou décor peut être demandée à l'occasion de travaux*

### **I- Edifices institutionnels**

Ces bâtiments institutionnels sont caractéristiques de leur époque de construction.

*Leurs caractéristiques architecturales doivent être préservées.*

### **C- Immeubles collectifs historiques, essentiel du bâti**

Vestiges parfois importants du bâti romain, médiéval puis témoignages de leurs nombreuses transformations.

Façades et toitures modifiées à l'occasion de campagnes d'alignement, surélévations, des constructions dans les cœurs d'îlots.

*Une modification partielle peut être envisagée sous réserve de justification historique et patrimoniale.*

*Une prescription d'archéologie préventive pourra être émise (infrastructure ou archéologie du bâti).*

### **1. VOLUMETRIE**

préservier les volumétries historiques des édifices  
Démolitions éventuelle de parties ajoutées  
ou surélévations disgracieuses

### **2. INTERVENTION EN FACADE**

respecter la composition et le parcellaire  
mettre en valeur ou restituer les traces anciennes  
supprimer les éléments techniques en applique sur les façades  
intégrer les climatiseurs en façade  
analyser les enduits anciens avant restauration ou décroûtage  
analyser les teintes de badigeons avant restauration ou décroûtage  
restaurer les parements et éléments de modénature en pierre de taille  
restaurer ou remplacer les menuiseries  
restaurer ou remplacer les volets  
restaurer les portes anciennes  
restaurer les éléments de ferronnerie  
restituer les appuis de fenêtres  
traiter les descentes d'eaux pluviales

### **3. INTERVENTION EN TOITURE**

respecter les pentes et formes de toiture  
privilégier les techniques traditionnelles de mise en œuvre  
restaurer les rives de toiture  
respecter les éclairages traditionnels en toiture  
restaurer les verrières en toiture  
respecter les dispositions traditionnelles d'accès en toiture  
intégrer les éléments techniques en toiture  
aménager une terrasse en toiture

### **4. INTERVENTION SUR DEVANTURES COMMERCIALES**

respecter la composition et le parcellaire  
choisir le type de devanture adapté  
respecter la modénature de façade pour les devantures en applique  
choisir et placer les menuiseries  
choisir et placer les stores  
choisir et placer les dispositifs de fermeture  
choisir et placer les enseignes  
supprimer les éléments techniques en applique sur les façades  
intégrer les climatiseurs en façade

### **5. INTERVENTION SUR L' ESPACE LIBRE**

traiter les rues et places  
traiter les surfaces  
conserver les éléments structurants de l'espace public  
unifier le mobilier urbain



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
T e l : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

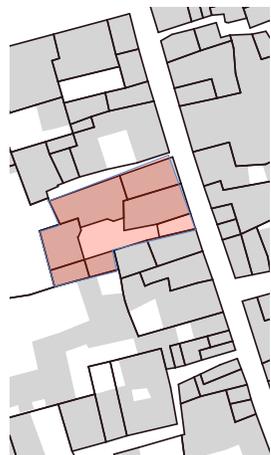


Ville  
d'Orange

CLPVAP

## Volumétrie : hôtel particulier

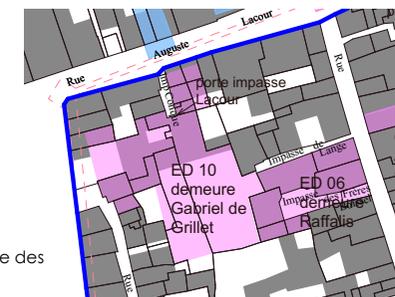
- les volumétries doivent être maintenus
- Démolitions éventuelles de parties ajoutées ou surélévations disgracieuses



Impasse des Frères Boissel, quartier de Langes



Possibilité de restitution de l'ancienne passerelle en loggia.  
Nécessité de déposer la construction sur balcon de droite,  
Traitement ou restitution du décor de l'ancienne porte renaissance



Extrait de la localisation historique des hôtels particuliers

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## Volumétrie : îlot courant

- les volumétries doivent être maintenues
- Démolitions éventuelles de parties ajoutées ou surélévations disgracieuses



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphélie  
Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

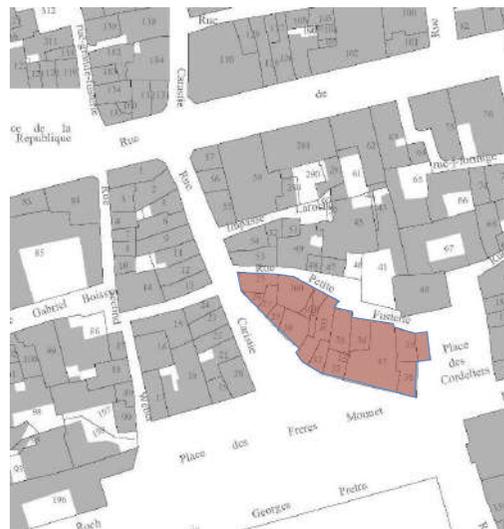
Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

Rue Caristie, quartier de Pourtoles



Place des Frères Mounet



Place des Cordeliers



Rue Petite Fusterie



Rue Petite Fusterie

Les volumétries de l'îlot doivent être maintenues, seules les constructions en retrait en toiture peuvent être modifiées



Ville  
d'Orange

CLPVAP



Rue des Avesnes, quartier Pont-Neuf

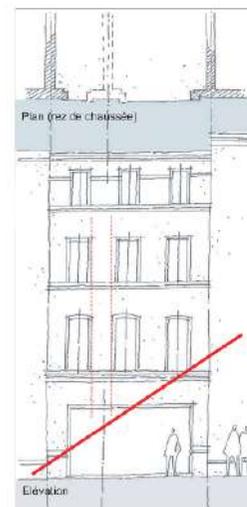
## Modification des façades Composition et ouvertures

- **la frame parcellaire** : la composition de façade doit respecter le découpage parcellaire.
- **les descentes de charge** : la composition existante de la façade doit être maintenue et éventuellement restituée lors des modifications de percements.

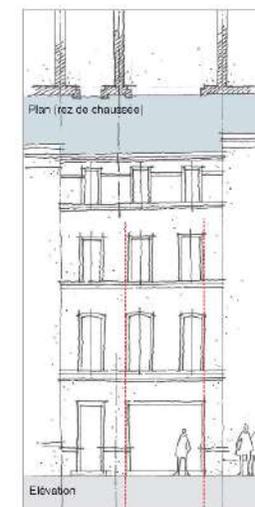


Place Clémenceau, quartier Pont-Neuf

## ➤ conserver et restituer les accès d'immeubles



Suppression de la porte  
d'entrée de l'immeuble interdite



Restitution de la porte  
d'entrée de l'immeuble



Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphélie  
13280 Arles  
Tél : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## mettre en valeur ou restituer les traces anciennes



Rue Plaisance, quartier de Langes



Rue Plaisance, quartier de Langes



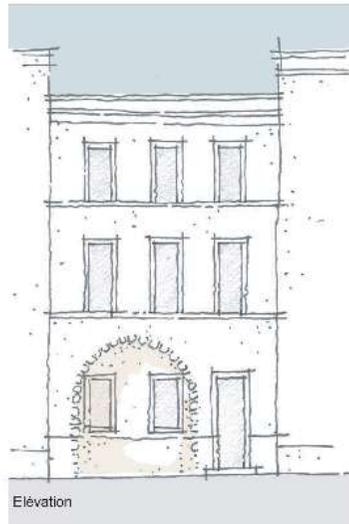
Rue Plaisance, quartier de Langes



Quartier de Langes



Rue Plaisance, quartier de Langes



Elevation

- **Restitution des compositions de façades, de la volumétrie**
- **Restitution des compositions et de baies d'origine, fenêtre à meneaux obturées à rouvrir**
- **Restitution des baies cochères parfois obturées**
- **création de nouveaux balcons interdite, sauf cas justifié par l'ordonnement existant de la façade.**

 Les meneaux et traverses des baies seront restitués  
Les traces de baies géminées mises en valeur



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



Place Clémenceau, quartier Pont-Neuf



Angle rue de l'Université et rue des Avesnes, quartier Pont-Neuf

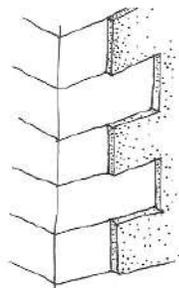


Rue Petite Fusterie, quartier Pont-Neuf

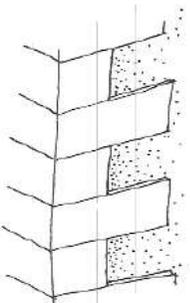
➤ Façade à **enduire**

## Traitement des façades

- **Réfection partielle de façade interdite, RDC seul** .à réaliser à l'identique du reste de la façade
- **Pierre de taille à maintenir** en pierres apparentes
- Les autres appareils non destinés à être apparents, sont enduits
- **Respecter la nature et mise en œuvre des enduits**, enduits anciens à maintenir murs traditionnels en moellons de pierre à réaliser à la chaux (analyse si nécessaire).
- Les enduits bâtards (chaux/ciment) si en place ou sur agglo
- passe de finition **frotassée fin** sauf disposition contraire
- **Joints tirés au fer** ou **faux appareils** à restituer
- **Ciment interdit** sur la maçonnerie pierre traditionnelle
- **Isolation par l'extérieur** possible sur façade cour sans décor sur typologie C



Enduit en saillie par rapport à la pierre vue (chaîne d'angle par ex.)



Enduit en retrait ou à fleur par rapport à la pierre vue

Pignon traité avec un enduit ancien : chaux et sable de rivière

Motifs de joints creux dans l'enduit



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



Ville  
d'Orange

CLPVAP

## Traitement des façades

- **décors** à conserver et restaurer: décors peints, chaînage d'angle, moulures, corniches, encadrements de fenêtres, liserets trompe l'œil, décor gravé
- marques, traces et vestiges anciens comme les tirants, plaques d'identification, potences, consoles à restaurer
- encadrements de porte, baies, appuis de fenêtre sont à restaurer, appuis béton, préfabriqué interdit
- création de nouveaux balcons interdite
- passe de finition **frottassée fin** sauf disposition contraire
- **joints tirés au fer** ou **faux appareils** à restituer
- **Ciment interdit** sur la maçonnerie pierre traditionnelle
- **Isolation par l'extérieur autorisée** sur les cours intérieures sans modénature



Place Sylvain, quartier Saint-Martin



Place André Bruey, quartier de Langes

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

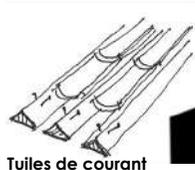
Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

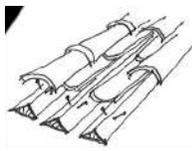
Avril 2025



Tuiles creuses de couvert et de courant



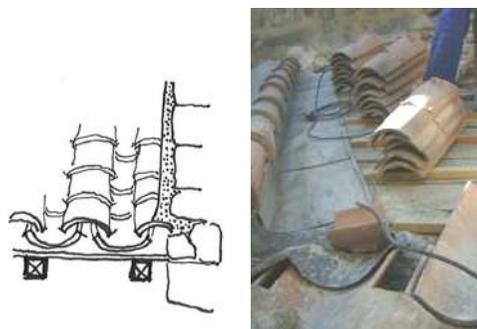
Tuiles de courant



Tuiles de couvert



L'emploi de tuiles vieilles artificiellement est interdit



Croquis de solin au mortier et exemple de solin plomb



## Traitement des toitures

- restaurer ou restituer les toitures selon leurs dispositions traditionnelles
- privilégier les matériaux de couverture traditionnels : tuiles creuses de terre cuite de couvert et de courant
- **Coloris des tuiles** en harmonie avec les teintes traditionnelles environnantes ou mélange de teinte, pas de tuiles vieilles
- **Abergements, cheminées, rives, noues, arêtiers** seront traités en conformité avec les dispositions traditionnelles



Tuiles de Marseille



Tuile à côte centrée et tuile losangée



Tuiles Romane



Nichoirs LPO



Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

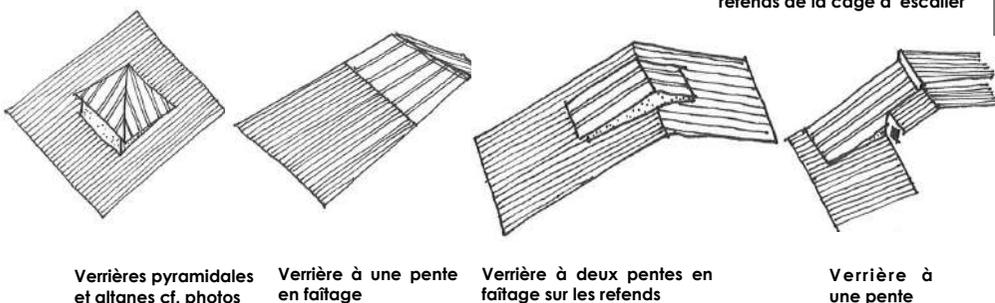
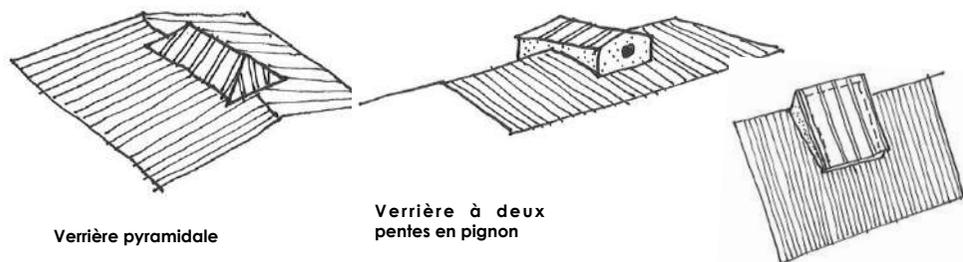
Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

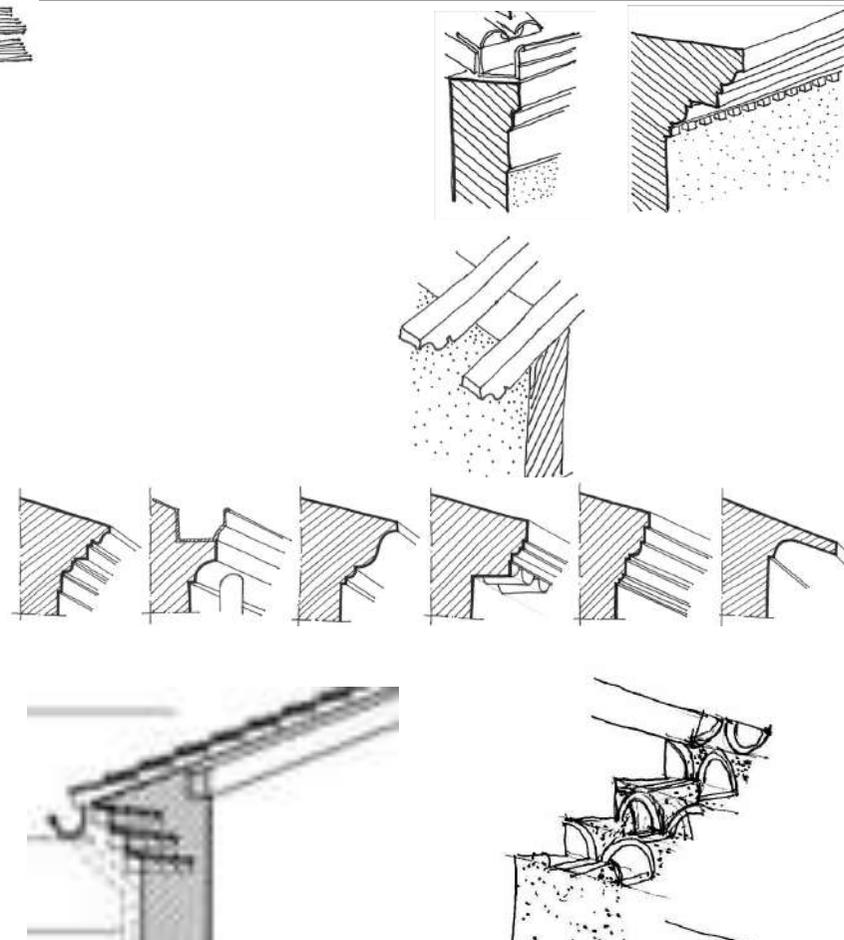
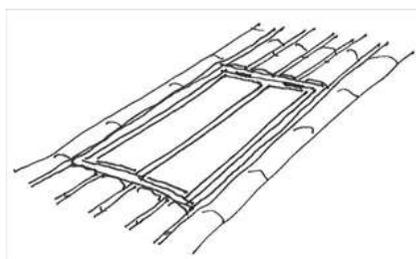
Avril 2025

## Traitement des toitures

- **conserver les rives de toiture ou les restituer** sur les modèles existants : corniches moulurées, à gorge, à chevrons débordants ou génoises
- **Respecter les types d'ouvertures traditionnelles : tabatières, verrières.** Ces motifs peuvent être utilisés pour intégrer des panneaux photovoltaïques



Skydômes interdits



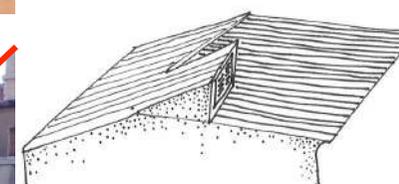
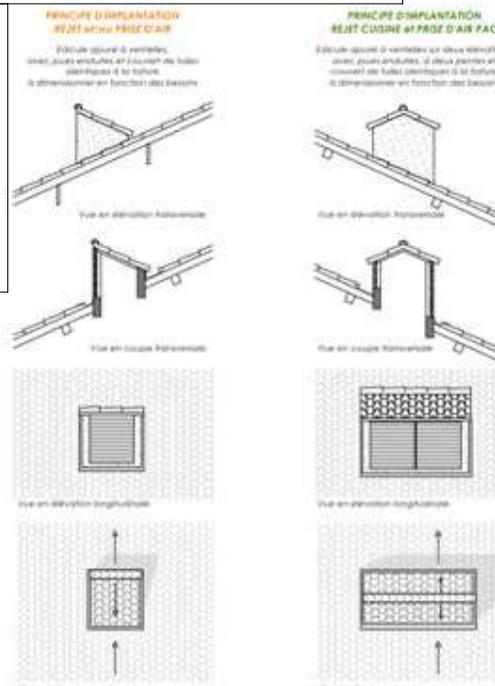


## Traitement des toitures

➤ Utiliser les motifs traditionnels pour les accès toiture ou l'intégration des éléments techniques en couverture

➤ Abergements, cheminées, rives, noues, arêtiers seront traités en conformité avec les dispositions traditionnelles

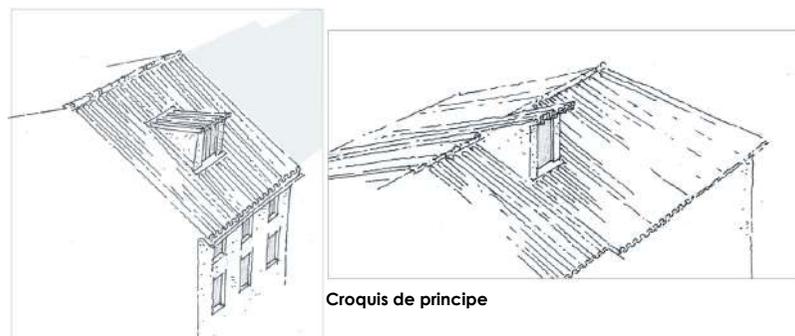
➤ déposer les ajouts parasites, antennes, édicules techniques, dispositifs disgracieux de production d'énergie, etc.



Croquis de principe : intégrer les climatiseurs dans le volume de la toiture derrière une persienne en évocation des dispositifs traditionnels d'accès de toiture



Dispositions traditionnelles d'accès en toiture



Croquis de principe



Dispositions traditionnelles d'accès en toiture, ci-dessus accès vers une terrasse en cœur d'îlot





Ville  
d'Orange

CLPVAP

## Terrasses en toiture

- **typologies H, R, I** ne peuvent pas recevoir de terrasses
- **Seule la typologie C** présente des dispositions (densité des ilots) pour intégrer des terrasses sous condition
- **La création de terrasses** en toiture peut être autorisée **en cœur d'îlot, formant patio** sur un volume de liaison ou un pan de toiture de petite dimension



Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphélie  
13280 Aries  
T e l : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



Ville  
d'Orange

CLPVAP



Exemples de terrasses sur rue interdites



Terrasses posées sur la toiture : disposition interdite

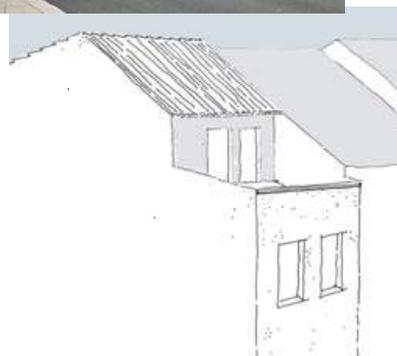


## Terrasses en toiture

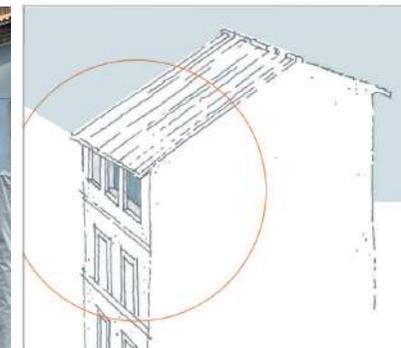
- typologies H, R, I ne peuvent pas recevoir de terrasses
- **Seule la typologie C** présente des dispositions (densité des îlots) des terrasses sous condition
- Sont couvertes et évoquent des anciens séchoirs sur rue ou accompagnent un retrait en toiture (à l'exclusion des tropéziennes)
- **La création de terrasses** en toiture peut être autorisée **en cœur d'îlot, formant patio** sur un volume de liaison ou un pan de toiture de petite dimension



Terrasses en accompagnement d'un surcroît possible.



Croquis de principe et exemples : terrasses autorisées côté cour



Croquis de principe : loggia autorisée au dernier niveau sur rue.

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



Menuiserie inadaptée à l'ouverture



Menuiserie pvc et coffre de volet roulant en tableau Interdits

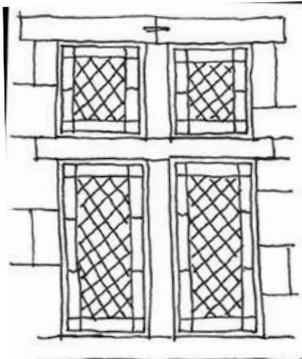


Menuiserie pvc



Place Georges Clemenceau

menuiseries de type vitrail modèle antérieur au milieu du XVIIIe siècle



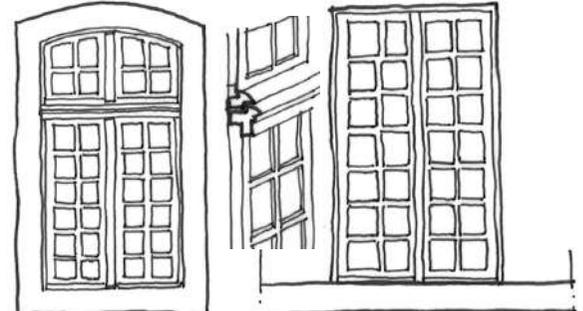
Vitrail serti au plomb sur croisée

Traitement des menuiseries

- Les menuiseries à conserver et restaurer en priorité sur les, si remplacés, elles seront dans la typologie de la baie dans laquelle elles s'inscrivent.
- Typologies H R I, restaurer les menuiseries anciennes en bois dans la mesure du possible.
- A restituer ou à remplacer par une menuiserie en bois, le PVC est proscrit
- Adapter le dessin des menuiseries au style de l'édifice
- Ajuster les dimensions des menuiseries à celles des baies

XVIIe et XVIIIe siècle

Ci-contre : volets intérieurs XVIIIe à conserver, à restaurer

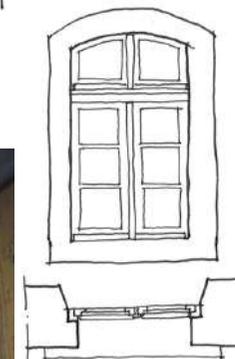


Menuiserie à deux vantaux cintrés, petits carreaux et imposte ouvrant

Profil en coupe de la traverse d'imposte



Menuiserie à deux vantaux, à grands carreaux tiercés et imposte ouvrant cintré  
Vue en plan : le dormant de la menuiserie est placé en feuillure intérieure



menuiserie XIXe siècle



## Traitement des volets

➤ adapter le dessin des volets et persiennes au type de baie



Volets bois persiennés



Volets bois pleins à double lames contrariées

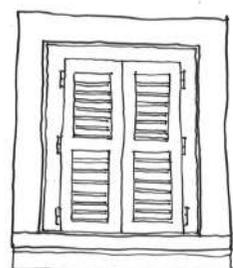


Volets bois pleins en partie l



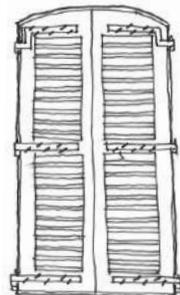
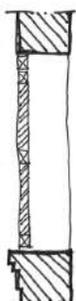
## intégrer les climatiseurs en façade

➤ déposer les ajouts parasites, réseaux autres qu' EP, édicules en façades, climatisations...

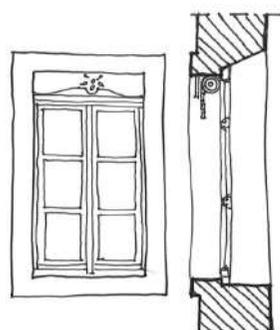
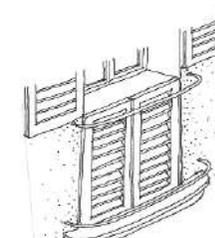
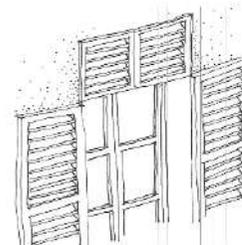


Persiennes en tableau dans cadre bois

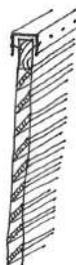
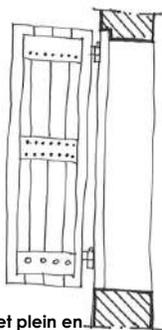
Lames rases



Pentures fixées par clous repliés



Volet plein en feuillure



Protection zinc sur le chant du volet



Chœur d'îlot n°308, quartier de Langes

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tél : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## Ferronnerie

- Les éléments de ferronneries anciennes à conserver et à restaurer
- Ferronnerie neuve en fer plein
- La ferronnerie est à peindre : avec une teinte sombre sauf le noir et la peinture brillante



Boulevard Edouard Daladier, quartier Pont-Neuf



Rue Saint-Martin, quartier Saint-Martin: lisse en tableau



Boulevard du Pont-Neuf, quartier Pont-Neuf: gardes corps en applique sur la façade



Rue de l'Université, quartier Pont-Neuf



Rue Plaisance, quartier de Langes

➤ Privilégier les grilles en fer plein en tableau



Rue Plaisance, façade ouvrant à l'est, quartier de Langes



Rue Plaisance, façade ouvrant à l'est, quartier de Langes



Cours Aristide Briand, quartier de Langes

➤ Grilles en fer forgé sur murs de clôture



Cours Aristide Briand, quartier de Langes

➤ Garde-corps ouvragées sur balcon d'hôtel particulier

## Réseaux et équipements techniques

- Descente d'eaux pluviales en zinc ou cuivre et positionner en limite de propriété
- Coffrets techniques encastrés dans une niche avec volet
- Accessoires techniques à intégrer dans le volume du bâti
- Sonnettes, visiophones et interphones doivent être de petites dimensions et placer dans le bâtiment
- Les éoliennes sont interdites



Rue Fond du Sac



Cours Aristide Briand, quartier de Langes



Rue Condorcet, quartier de Langes



Rue Plaisance, quartier de Langes



Rue Plaisance, quartier de Langes



Rue Condorcet, quartier de Langes



Cours Aristide Briand, quartier de Langes



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## Dispositions disgracieuses



Rue Plaisance, quartier de Langes



Rue du Pont-Neuf



Cours Aristide Briand



Rue Saint-Martin



Rue Saint-Martin



Rue Grand Fusterie

## Réseaux et équipements techniques: Climatisations

- A encastrer dans une niche avec faux volet
- A intégrer dans le volume du bâti
- À installer dans une cour avec coffre bois ventilé
- Panneaux photovoltaïques interdits
- Les éoliennes sont interdites



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



Ville  
d'Orange

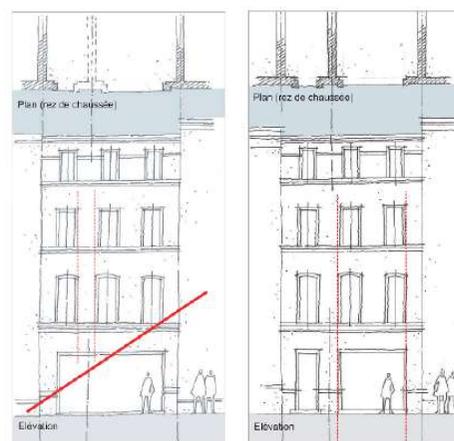
CLPVAP

## Devantures commerciales

- respecter la trame parcellaire
- respecter les descentes de charge
- conserver et restituer les accès d'immeubles
- ne pas couper la lecture d'assise de l'immeuble jusqu'au rez-de-chaussée



Modifications de façade prosrites :  
-perçement sur deux parcelles ;  
-perçement ne respectant pas les descentes de charges.



Suppression de la porte d'entrée de  
l'immeuble interdite, à restituer



Rue du Pont-Neuf, quartier du Pont-Neuf



Cours Aristide Briand



Rue du Pont-Neuf, quartier du Pont-Neuf

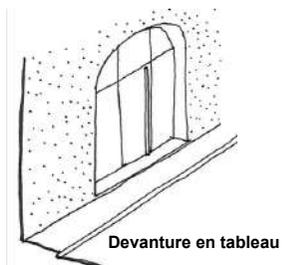
Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



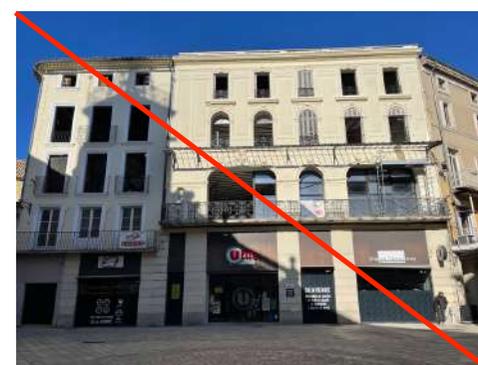
## Devantures commerciales

### Les devantures en tableau

- **menuiseries** placées en feuillure, environ 20cm / au nu de la façade
- **grilles** en ferronnerie ou volets bois
- **enseigne** en lettres découpées sur la façade ou en lambrequin



Montée Julia Bartet, quartier Pourtoles



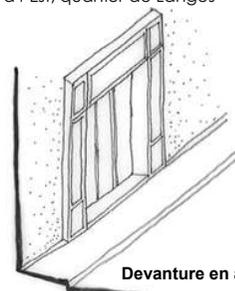
Place Georges Clemenceau



Rue Victor Hugo façades ouvrant à l'Est, quartier de Langes

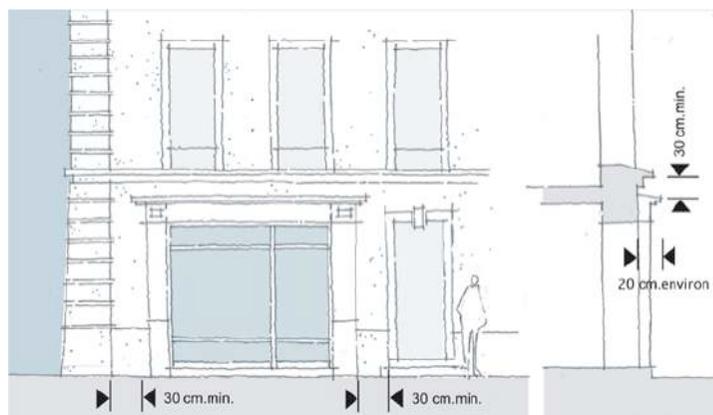


Rue Victor Hugo façades ouvrant à l'Est, quartier de Langes



### Les devantures en applique

- **façades-coffres**, épaisseur maxi 20cm / au nu de la façade
- Respecter la **modénature de la façade**
- **grilles** enroulables en retrait de 20cm, à l'intérieur du magasin, derrière la vitrine
- **enseigne** en lettres peintes sur le coffre ou lettres découpées



Devanture en applique Croquis de principe



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

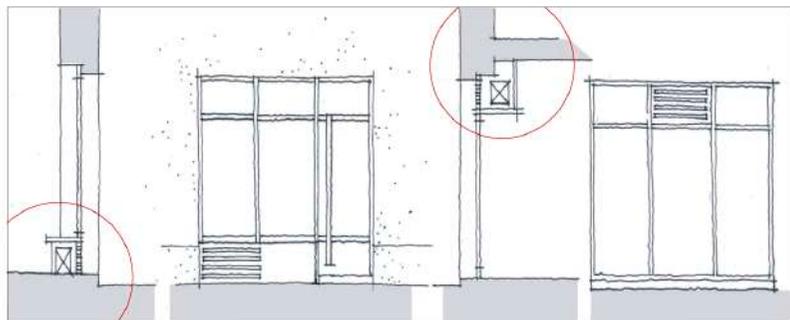
Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

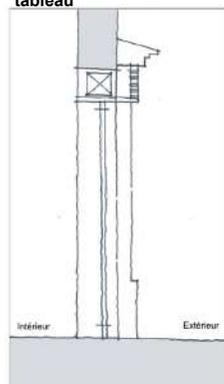


## Devantures commerciales

- déposer les ajouts parasites, réseaux autres que les EP, édicules en façades, climatisations, coffres de volets roulants...
- intégrer les climatiseurs en imposte ou en allège de la devanture masqué par des ventelles bois ou acier



Croquis de principe climatiseur placé en allège à gauche et en imposte à droite dans une devanture en tableau



Croquis de principe climatiseur placé en imposte d'une devanture-coffre



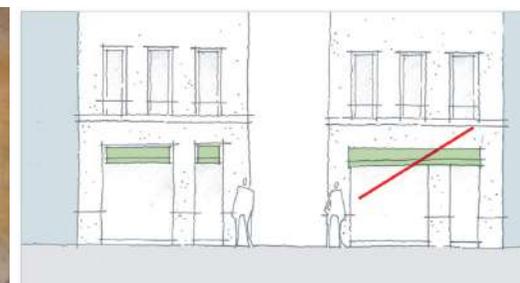
Angle de la rue Victor Hugo et de la rue Auguste Lacour



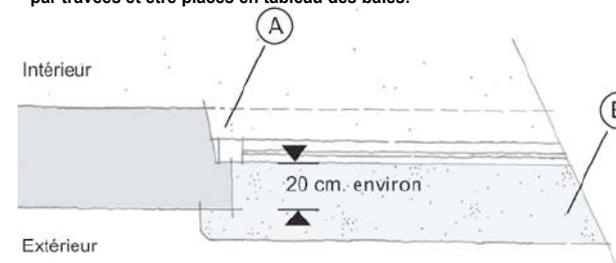
- choisir des menuiseries de section fine, en bois ou en acier
- les placer en retrait par rapport au nu de la façade
- Choisir et placer les stores

- placer les grilles métalliques enroulables à l'intérieur, derrière la vitrine, les grilles doivent être ajourées

- restaurer les volets bois et grilles anciennes, en cas de création placer les volets et grilles dans le respect des travées de façade



Croquis de principe : les stores doivent respecter le découpage par travées et être placés en tableau des baies.



A : feuilure intérieure ; B : retrait de 20cm environ par rapport au nu de la façade

# Secteur S1:   IMMEUBLE BÂTI POUVANT ÊTRE CONSERVÉ, AMÉLIORÉ, DÉMOLI OU REMPLACÉ, SOUMIS AUX RÈGLES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE QUALITÉ ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE



Ville  
d'Orange

CLPVAP

## Volumétrie

- Modification de volumétrie possible sous conditions
- Démolitions éventuelles de parties ajoutées ou surélévations disgracieuses

## Modification des façades, compositions

- Possibilité de recomposer les parties ayant fait l'objet de surélévation ou construction en cœur d'îlot
- respecter la trame parcellaire : la composition de façade doit respecter le découpage parcellaire.
- respecter les descentes de charge

## Traitement des menuiseries

- menuiseries matériaux (sauf matière plastique) et teinte doivent homogène à l'ensemble de la façade à l'exclusion des vitrines ou baie d'atelier
- menuiseries à placer en feuillure
- ajuster les dimensions des menuiseries à celles des baies

## Traitement des toitures

- pente de toit comprise entre 25% et 35%
- faitage parallèle à la façade rue
- la toiture est de forme simple
- privilégier les matériaux de couverture traditionnels terre cuite: tuiles creuses de terre cuite de couvert et de courant ou tuiles plates dites de Marseille ou similaire
- Coloris des tuiles en harmonie avec les teintes traditionnelles environnantes ou mélange de teinte, pas de tuiles vieilles
- Abergements, cheminées, rives, noues, arêtiers seront traités en conformité avec les dispositions traditionnelles

## Traitement des façades

- réfection partielle de façade interdite, RDC seul à réaliser à l'identique du reste de la façade
- isolation par l'extérieur possible sur façade cour
- balcons anciens à conserver, pas de possibilité de création de balcon
- les appareils non destinés à être apparents, sont enduits

## Traitement des volets et portes

- volets à lames ou à persiennes
- volets roulants, volets pliants, à barres ou à écharpes interdits
- portes de garage à réaliser à lames verticales en bois, ouvrant à deux vantaux, éventuellement repliables par moitié
- portes d'entrée en bois plein peint ou ciré

## Traitement des devantures commerciales

- Identique aux édifices protégés dans un souci de cohérence

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Aïtes  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## Volumétrie

- Modification de volumétrie possible sous conditions
- Démolitions éventuelles de parties ajoutées ou surélévations disgracieuses

## Modification des façades Composition et ouvertures

- Possibilité de recomposer les parties ayant fait l'objet de surélévation ou construction en cœur d'îlot
- respecter la trame parcellaire : la composition de façade doit respecter le découpage parcellaire.
- respecter les descentes de charge



Rue Saint-Florent



Angle cours Edouard Daladier / Rue Saint-Florent



Rue Pourtoules



Rue des Avesnes (Plan Gauthier)

## Traitement des façades

- **réfection partielle de façade interdite, RDC seul** .à réaliser à l'identique du reste de la façade
- **isolation par l'extérieur** possible sur façade cour
- balcons anciens à conserver, pas de possibilité de création de balcon
- les appareils non destinés à être apparents, sont enduits

## Traitement des toitures

- **pente** de toit comprise entre 25% et 35%
- **faitage parallèle** à la façade rue
- la toiture est de forme simple
- privilégier les **matériaux de couverture traditionnels** terre cuite: tuiles creuses de terre cuite de couvert et de courant ou tuiles plates dites de Marseille ou similaire
- **Coloris des tuiles** en harmonie avec les teintes traditionnelles environnantes ou mélange de teinte, pas de tuiles vieilles
- **Abergements, cheminées, rives, noues, arêtières** seront traités en conformité avec les dispositions traditionnelles



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphélie  
13280 Arles  
T e l : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## Traitement des menuiseries

- **menuiseries** matériaux (sauf matière plastique) et teinte doivent homogène à l'ensemble de la façade à l'exclusion des vitrines ou baie d'atelier.
- **menuiseries** à placer en feuillure
- **ajuster les dimensions des menuiseries à celles des baies**

## Traitement des volets et portes

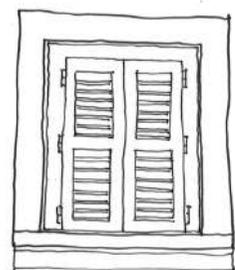
- volets à lames ou à persiennes
- volets roulants, volets pliants, à barres ou à écharpes interdits
- portes de garage à réaliser à lames verticales en bois, ouvrant à deux vantaux, éventuellement repliables par moitié
- portes d'entrée en bois plein peint ou ciré.



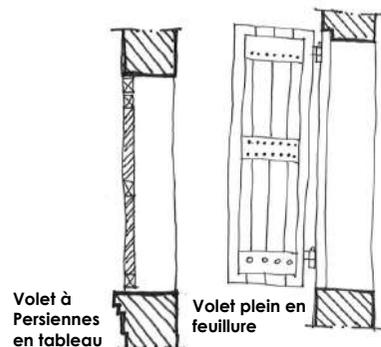
Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement



Persiennes en tableau dans cadre bois



Volet à Persiennes en tableau

Volet plein en feuillure



Rue Saint-Florent



Rue des Avesnes (Plan Gauthier)

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## Ferronnerie

- Garde-corps et grilles doivent être en métal peint
- Teinte foncée et mate (sauf noir)



Cours Aristide Briand



Angle cours Edouard Daladier / Rue Saint-Florent

## Réseaux et équipements techniques

- Descentes d'eau pluvial en zinc ou en cuivre avec dauphin en fonte, et positionné en limite de propriété
- Coffrets techniques encastrés dans une niche avec volet
- Accessoires techniques à intégrer dans le volume du bâti
- Sonnettes, interphones, visiophone de petites dimensions et placer dans les parties enduites
- Antenne-relais de téléphonie mobile à placer dans le bâtiment
- Boîtes aux lettres à placer dans le bâtiment
- Éoliennes interdites



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

## Traitement des devantures commerciales

- Identique aux édifices protégés dans un souci de cohérence



Cours Aristide Briand, quartier de Langes

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphélie  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## Les espaces non bâtis

### LES PARCS OU JARDINS DE PLEINE TERRE



Peu de parcs ou jardins existent sur le secteur S1 en raison de la densité bâtie. En revanche, les quelques cœurs d'îlot végétalisés méritent d'être repérés et préservés (débord de la végétation sur l'espace public, îlots de fraîcheur...)

Les parcs ou jardins de pleine terre identifiés sur le document graphique du SPR correspondent à des parcs ou jardins visibles depuis l'espace public ou situés à l'intérieur des cœurs d'îlots qu'il s'agit de préserver de la manière suivante:

- Les jardins et parcs protégés au plan doivent être maintenus en espaces plantés, non minéralisés (les allées, terrasses, serres basses sont considérés comme faisant partie du jardin).
- Les portails et murs de clôture sont à conserver, à restaurer ou à restituer dans leurs dispositions d'origine;
- Les essences sont choisies parmi les espèces locales méditerranéennes



Jardin situé au croisement des rue Plaisance et Cour Aristide Briand



Cour Aristide Briand, quartier Saint-Martin



Rue Saint-Florent, quartier Pourtoules



Ville  
d'Orange

CLPVAP

## LES ARBRES REMARQUABLES ●

Les arbres ou alignements d'arbres sont principalement dominés par des platane qui procurent une qualité d'ombrage très importante dans le centre d'Orange, ils ponctuent et signalent une place, un alignement... Ils sont repérés dans le document graphique.

- Les arbres remarquables repérés sur le document graphique sont à conserver, à entretenir ou à remplacer si nécessaire, lorsque les individus atteints de vieillissement ou de maladies nuisent à la qualité d'ensemble de l'alignement ou à la sécurité des personnes. Ces arbres sont alors remplacés par une essence offrant les mêmes qualités de port et d'ombrage.

## SÉQUENCES, COMPOSITIONS OU ORDONNANCES VÉGÉTALES D'ENSEMBLE ●●●●●

- Il s'agit de préserver le principe des alignements d'arbres qui accompagnent les grandes structures urbaines (boulevards, avenues, places, séquences bâties...)
- Les arbres qui composent ces alignements sont conservés, entretenus et remplacés si nécessaire, lorsque les individus atteints de vieillissement ou de maladies nuisent à la qualité d'ensemble de l'alignement ou à la sécurité des espaces publics. Ces arbres sont alors remplacés par une essence offrant les mêmes qualités de port et d'ombrage.



Place du Chanoine Sautel



Platane situé place aux herbes



Alignement de platanes, place des frères Mounet



Platanes, place Eugene Sylvain

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
T e l : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

# RÈGLES CONCERNANT LES ESPACES PUBLICS



Place de la République



Rue de l'Université



Rue Ancien Collège, cœur d'îlot parcelle n°222



Place Georges Clemenceau



Rue Condorcet



Cours Pourtoles

## Les principes d'aménagement des espaces publics

- Favorisation des zones piétonnes et des espaces de végétalisation
- Les zones de stationnement doivent être pourvues d'alignement d'arbres
- Les trottoirs et cheminements piétons doivent être de couleur naturelle en pierre

## Présence du végétal dans les espaces publics

- Maintenir la dominante minérale de l'espace public
- Favorise les arbres d'alignement le long des voies
- Des espaces de pleine terre peuvent être réservés au pied des façades pour des plantations
- Prise en compte de l'évolution des pratiques et des qualités environnementales dans le milieu urbain

## Le mobilier urbain

- Le mobilier urbain doit être en harmonie avec le caractère du lieu
- Le mobilier urbain est mis en place en fonction des axes des rues sur des immeubles protégés ou des monuments
- Les fontaines doivent être conservées en place



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 AÏTES  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

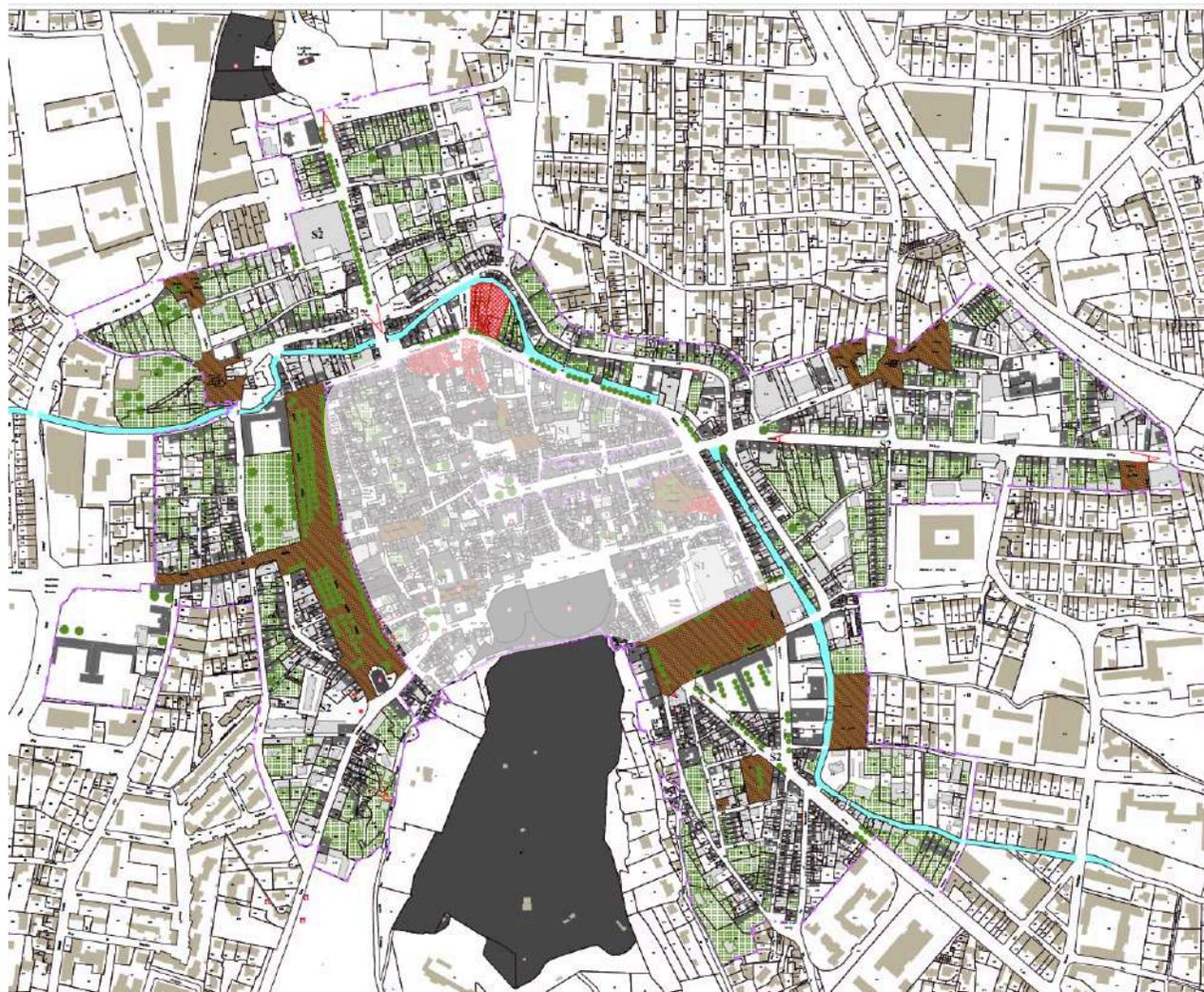
Avril 2025



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Secteur S2



**Objectif du secteur:**  
**Conserver la caractéristique de coupure verte vis-à-vis de l'étalement urbain**  
**grâce aux jardins privés**  
**Permettre l'adaptation du bâti en conservant ses caractéristiques patrimoniales**

**Annexes au règlement**  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphélie  
13280 Arles  
Tél : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

Secteur S2: ■■■ Immeubles dont les parties extérieures sont protégées

*Les transformations et réhabilitations s'effectuent dans le respect des caractéristiques architecturales et volumétriques de la campagne de construction principale.*

## TYPOLOGIE :

### V- Immeubles XIXe siècle, hôtels particuliers ou immeubles de rapport

Les édifices de la deuxième moitié du XIXe siècle, issus de démolition/reconstruction lors de la percée de la rue et place de la République et des embellissements réalisés dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

*Les volumes et compositions sont spécifiques elles devront être préservées et restituées le cas échéant*

### Vh- Villas hors les murs

Villas bourgeoises accompagnées de jardins. Elles sont édifiées lors du développement des faubourgs de l'arrivée du PLM à Orange jusqu'à la guerre 39/40.

*Les implantations, volumes et compositions sont spécifiques elles devront être préservées et restituées le cas échéant, y compris leurs implantations en retrait, et leurs jardins.*

### Mf- Maisons de faubourg

Elles sont édifiées lors du développement des faubourgs de l'arrivée du PLM à Orange jusqu'à la guerre 39/40. Maisons en bande à l'alignement avec jardins de ville à l'arrière.

*Elles doivent être maintenues pour leur valeur d'élément de composition urbaine*

### F- Anciennes fabriques

Ces bâtiments situés le long de la Meyne demeurent avec leur caractéristique d'édifices semi-industriels.

*S'ils peuvent recevoir des réhabilitations lourdes, leur spécificité doit être conservée.*

### 1. VOLUMETRIE

préserver les volumétries historiques des édifices

### 2. INTERVENTION EN FACADE

respecter la composition et le parcellaire  
mettre en valeur ou restituer les traces anciennes  
supprimer les éléments techniques en applique sur les façades  
intégrer les climatiseurs en façade  
analyser les enduits anciens avant restauration ou décroûtage  
analyser les teintes de badigeons avant restauration ou décroûtage  
restaurer les parements et éléments de modénature en pierre de taille  
restaurer ou remplacer les menuiseries  
restaurer ou remplacer les volets  
restaurer les portes anciennes  
restaurer les éléments de ferronnerie  
restituer les appuis de fenêtres  
traiter les descentes d'eaux pluviales

### 3. INTERVENTION EN TOITURE

respecter les pentes et formes de toiture  
privilégier les techniques traditionnelles de mise en œuvre  
restaurer les rives de toiture  
respecter les éclairages traditionnels en toiture  
restaurer les verrières en toiture  
respecter les dispositions traditionnelles d'accès en toiture  
intégrer les éléments techniques en toiture  
aménager une terrasse en toiture

### 4. INTERVENTION SUR DEVANTURES COMMERCIALES

respecter la composition et le parcellaire  
choisir le type de devanture adapté  
respecter la modénature de façade pour les devantures en applique  
choisir et placer les menuiseries  
choisir et placer les stores  
choisir et placer les dispositifs de fermeture  
choisir et placer les enseignes  
supprimer les éléments techniques en applique sur les façades  
intégrer les climatiseurs en façade

### 5. INTERVENTION SUR L'ESPACE LIBRE

traiter les rues et places  
traiter les surfaces  
conserver les éléments structurants de l'espace public  
unifier le mobilier urbain



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
T e l : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

# Volumétrie : hôtels à l'alignement

- Les volumes doivent être maintenus
- Démolitions éventuelles de parties ajoutées ou surélévations disgracieuses



Ville d'Orange

CLPVAP



Rue de la République



5 Rue de la République



23 Rue de la République



21 Rue de la République



25 Rue de la République



9 Rue de la République

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphélie  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## Volumétrie : immeubles de rapport à l'alignement



Ville  
d'Orange

CLPVAP

- Les volumes doivent être maintenues
- Démolitions éventuelles de parties ajoutées ou surélévations disgracieuses



Avenue Frédéric Mistral Maisons bourgeoises à l'alignement sur la rue, décor architectural plus modeste que la rue de la République

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

## Volumétrie : maison en retrait avec jardinet



Maisons bourgeoise marquant l'angle, jardin sur l'avant.



Maisons bourgeoise en retrait avec petit jardin au sud. La disposition des maisons à l'alignement exposé nord et jardinet exposé sud crée une rue asymétrique à fort intérêt urbain.



Maisons en bande de faubourg sur les axes principaux d'accès à la ville

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-  
associes.com](mailto:architectes@wood-associes.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



## Volumétrie : maison avec jardin avant et arrière

- Les volumes doivent être maintenues
- Démolitions éventuelles de parties ajoutées ou surélévations disgracieuses

Avenue Frédéric Mistral, bâtis en retrait avec jardin au sud sur rue



Extrait de localisation historique

- Bâti en 1817 (1856 cours St Martin, 1890 cours de Pourtole)
- Bâti en 1923
- Bâti en 1945

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

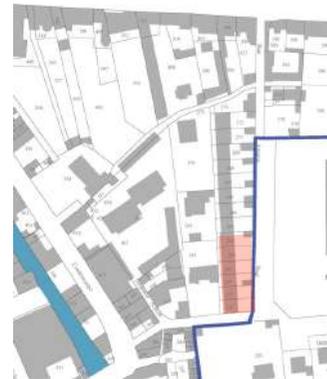
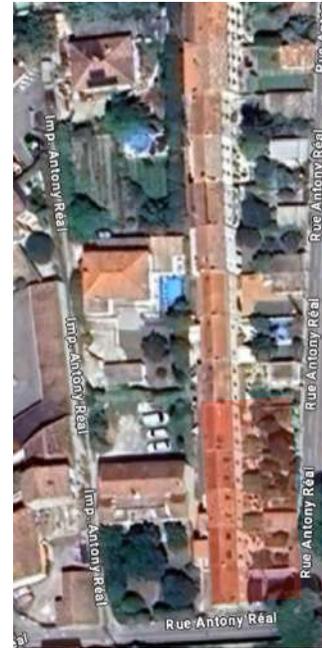


## Volumétrie : maisons à l'alignement

- Les volumes doivent être maintenues
- Démolitions éventuelles de parties ajoutées ou surélévations disgracieuses



Rue Gambetta



Rue Antony Réal façades avant et arrières



Extrait de localisation historique

- Bâti en 1817 (1856 cours St Martin, 1890 cours de Pourtole)
- Bâti en 1923
- Bâti en 1945

## Annexes au règlement Cahier de recommandation Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Aïtes  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



Ville  
d'Orange

CLPVAP

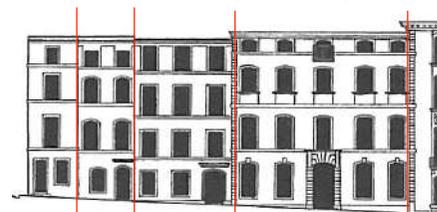
Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement



Avenue F Mistral, faubourg est



Quartier de la gare



Avenue Frédéric Mistral, faubourgs est



Cour Aristide Briand, faubourgs ouest



Avenue Antoine Artaud, faubourgs nord

## Modification des façades Composition et ouvertures

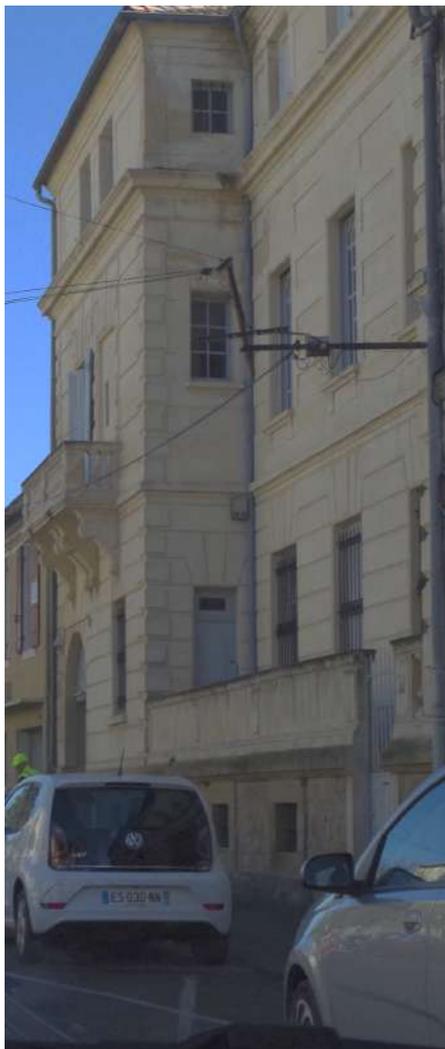
- **respecter la trame parcellaire et les descentes de charge** : la composition de façade doit respecter le découpage parcellaire
- **typologies R, I, V, Vh** à restaurer en cohérence avec l'architecture de son époque (essentiellement XIXe XXe siècle)
- **accès**: perrons, emmarchements, rampes à maintenir et à restaurer
- **baies anciennes, portails et linteaux moulurés, croisées, cordons corniches, décors**, et autres vestiges sont à conserver, à restaurer
- **modification des percements en cohérence avec l'architecture**
- **nouveaux balcons et perrons autorisés si justifiés par l'ordonnement ou sur jardins et arrière-cours**

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tél : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



Quartier de la gare  
 > joints creux



Quartier de la gare  
 > Chaîne d'angle  
 > Encadrements  
 > Corniches



Rue Antony Réal, faubourg est  
 > Harpe de chaîne d'angle



### Traitement des façades

- > **réfection partielle de façade interdite, RDC seul** .à réaliser à l'identique du reste de la façade
- > utiliser la **mise en œuvre de l'époque de la construction**, composition ou rendu de surface. (exemples : mortiers en chaux et sable lavé, mortiers bâtards, joints regravés)
- > **murs pierre de taille sont à maintenir en pierres apparentes** (restauration des joints et application d'un lait de chaux ou patine si nécessaire)
- > **encadrements de baies en pierre appareillés**, idem
- > appareils non destinés à être apparents enduits
- > **enduits anciens** en état de conservation à maintenir en place.
- > **enduits teintés dans la masse** sont proscrits, les enduits « prêts à l'emploi » possible si composition strictement naturelle
- > passe de finition est frottassé fin par défaut
- > finitions d'enduit spécifiques aux édifices du XIXe siècle structurés, balayés, tyroliens ou exécutés « au sablon », peuvent être restitués
- > badigeon de chaux (eau, chaux naturelle et pigment naturel) sur les enduits à la chaux
- > peintures de façade microporeuse possible sur les mortiers bâtards
- > **isolation par l'extérieur** possible sur façade cour et jardin

Service de l'état:  
 Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
 Architectes du Patrimoine  
 mandataire  
 7541 route de la Crau  
 Raphèle  
 13280 Arles  
 Tel : 0490961976  
[architectes@wood-  
 associes.com](mailto:architectes@wood-associes.com)

Cyril Gins Paysagiste  
 641 La Resclause Paussan  
 30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

39

## Traitement des toitures

- **dispositions et formes complexes de couverture** avec brisis, noues, arêtières à restaurer ou restituer
- **tuiles** canal de courant et de couvert ou en tuiles plates dites « de Marseille » ou similaire, zinc ou ardoise
- **abergements, cheminées, rives, noues, arêtières** traités de manière traditionnelle
- **typologies H, R, I, V, Vh** ne peuvent pas recevoir de terrasses sur le corps de bâtiment principal
- **terrasses en toiture peuvent être autorisée en cœur d'îlot** sur un volume de liaison ou un pan de toiture de petite dimension
- toitures terrasses doivent recevoir un revêtement discret (dallage de terre cuite, platelage bois)
- **Coloris des tuiles** en harmonie avec les teintes traditionnelles environnantes ou mélange de teinte, pas de tuiles vieilles



Rue de la République



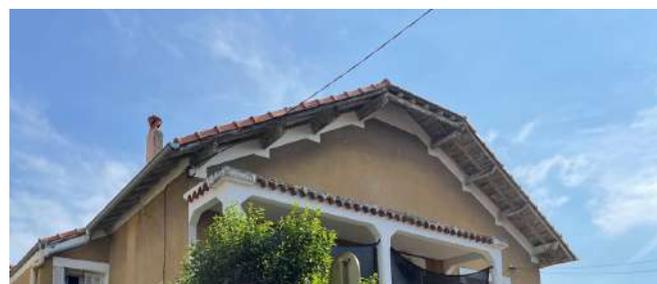
Rue de Châteauneuf, faubourgs sud-est



Rue de la Nativité, faubourgs est



Montée des Princes  
d'Orange, faubourgs ouest



Rue de Pontbriand, faubourgs est

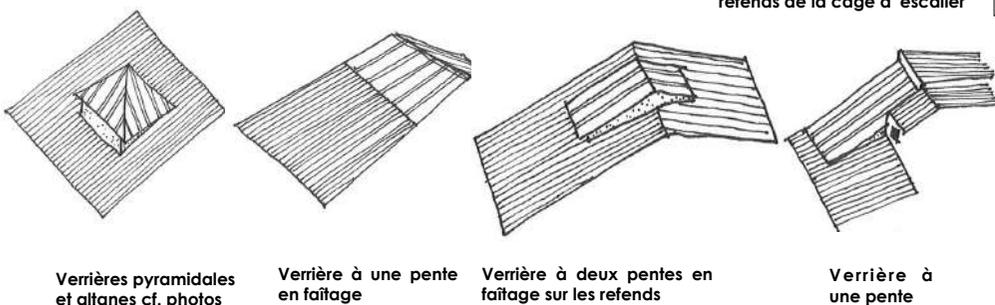
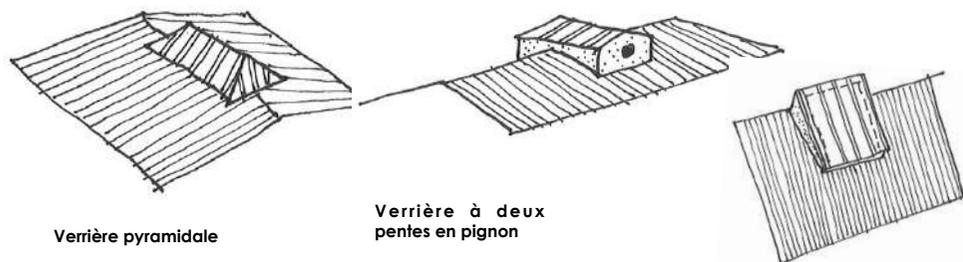


Avenue F Mistral, faubourgs est

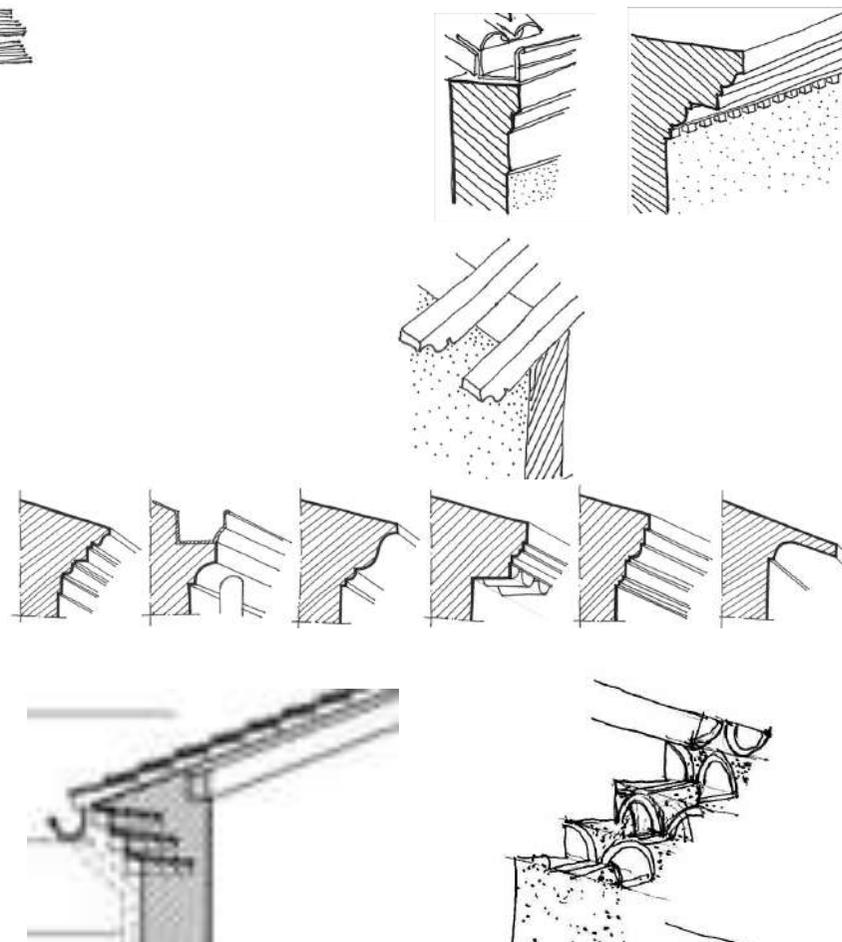
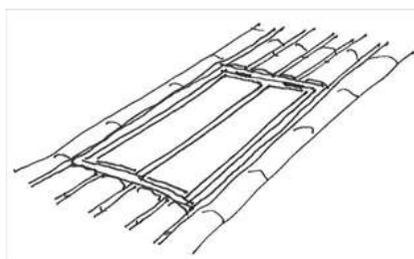


## Traitement des toitures

- **conserver les rives de toiture ou les restituer** sur les modèles existants : corniches moulurées, à gorge, à chevrons débordants ou génoises
- **Respecter les types d'ouvertures traditionnelles : tabatières, verrières.** Ces motifs peuvent être utilisés pour intégrer des panneaux photovoltaïques



Skydômes interdits





Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

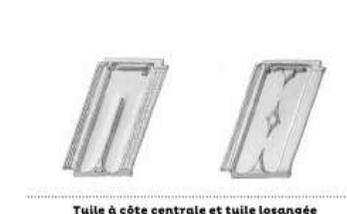
Avril 2025



Avenue Maréchal Foch, faubourgs sud-est



Avenue des Etudiants, faubourgs nord



Tuile à côte centrale et tuile losangée



## Traitement des toitures

- privilégier les **matériaux de couverture traditionnels** terre cuite: tuiles creuses de terre cuite de couvert et de courant ou tuiles plates dites de Marseille ou similaire
- **coloris des tuiles** en harmonie avec les teintes traditionnelles environnantes ou mélange de teinte, pas de tuiles vieilles
- **Abergements, cheminées, rives, noues, arêtières** seront traités en conformité avec les dispositions traditionnelles





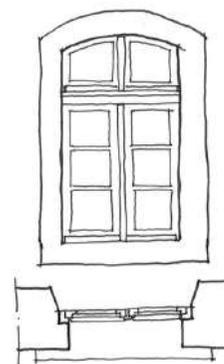
Avenue Jean-Henri Fabre et rue Pasteur, faubourgs est



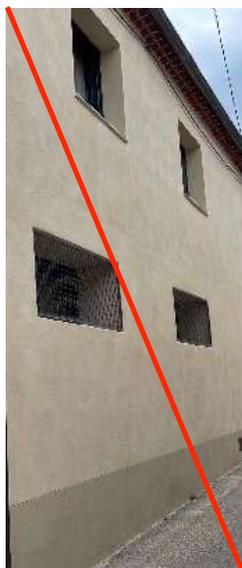
Avenue Jean-Henri Fabre, faubourgs est



Rue du Noble, faubourgs nord



menuiserie XIXe siècle



Rue du Docteur Roux, faubourgs ouest



### Traitement des menuiseries

- **typologies** R, I, V, Vh les menuiseries anciennes sont à conserver ou à remplacer
- dessin des menuiseries selon le type de la baie
- Le dessin des menuiseries est simple et homogène sur une même façade selon le style de l'édifice du XIXe ou du XXe siècle
- **typologies** R, I, V, Vh les portes anciennes sont à conserver
- **menuiseries** à placer en feuillure
- **ajuster les dimensions des menuiseries à celles des baies**



Ville  
d'Orange  
.....  
**CLPVAP**

**Annexes au règlement**  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Aïtes  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



Ville  
d'Orange

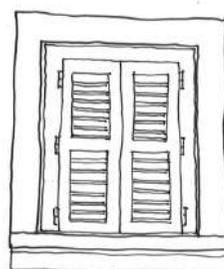
CLPVAP

## Traitement des volets et portes

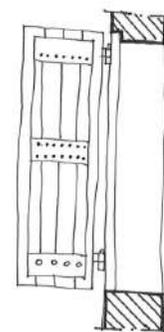
- volets bois à lames pleines ou à persiennes à un ou deux vantaux
- Volets acier ou bois peints repliables en tableau selon disposition en place
- volets roulants, les volets pliants, à barres ou à écharpes interdits
- portes de garage à réaliser à lames verticales en bois, ouvrant à deux vantaux, éventuellement repliables par moitié
- portes d'entrée en bois plein peint ou ciré



Avenue du 18 juin 1940, faubourgs nord



Persiennes en tableau dans cadre bois



Volet plein en feuillure



Rue des Vieux Fossés, faubourgs ouest



Quartier de la gare



Quartier de la gare



Quartier de la gare

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## Ferronnerie

- Ferronnerie anciennes à conserver et à restaurer
- Ferronnerie neuve en fer plein
- Ferronnerie à peindre, teinte sombre à l'exclusion du noir et de la peinture brillante



Avenue Charles de Gaulle, faubourg ouest



Cours Aristide Briand



Avenue Jean-Henri Fabre, faubourgs est



Quartier de la gare

## Réseaux et équipements techniques

- Descente d'eaux pluviales zinc ou cuivre, et à positionner en limite de propriété
- Coffrets techniques encastrés dans une niche avec volet
- Accessoires techniques à intégrer dans le volume bâti
- Sonnettes, interphones, visiophone doivent être de dimensions réduites et placer dans les parties enduites
- Boîtes aux lettres à placer dans les bâtiments
- Antennes-relais de téléphone mobile à intégrer dans l'architecture



Avenue Charles de Gaulle, faubourg ouest



Ville  
d'Orange  
-----  
CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## Panneaux photovoltaïques + climatisations

- En toiture dans la composition de la façade, ou dans un motif de verrière



Rue du Pont-Neuf



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Aïtes  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## Traitement des devantures commerciales

➤ Identique aux édifices protégés en secteur 1



Rue de la République



Rue de la République



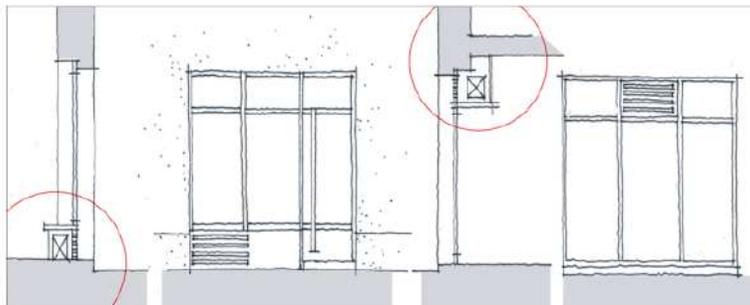
Avenue Maréchal Foch, faubourgs sud-est



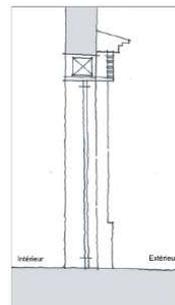
Cours Pourtoles, faubourgs sud-est



Rue Auguste Lacour, faubourgs nord



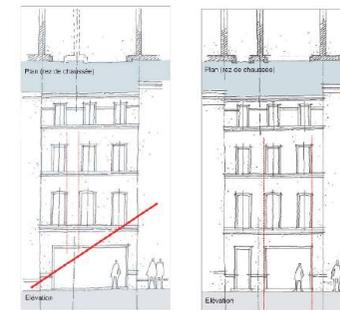
Croquis de principe climatiseur placé en allège à gauche et en imposte à droite dans une devanture en tableau



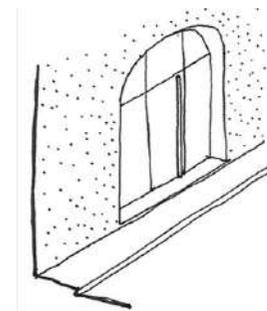
Croquis de principe climatiseur placé en imposte d'une devanture-coffre



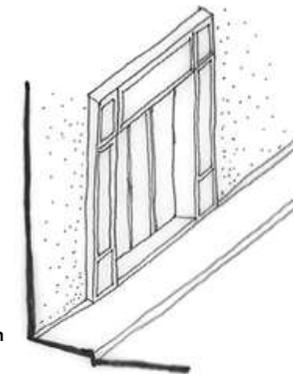
Modifications de façade proscrites :  
-perçement sur deux parcelles ;  
-perçement ne respectant pas les descentes de charges.



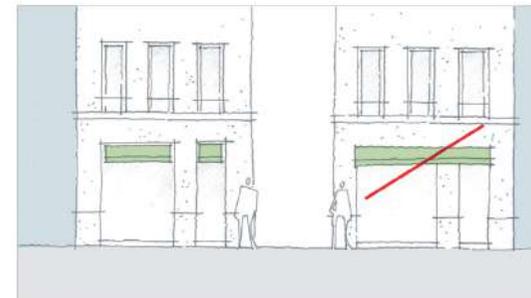
Suppression de la porte d'entrée de l'immeuble interdite, à restituer



Devanture en tableau



Devanture en applique



Croquis de principe : les stores doivent respecter le découpage par travées et être placés en tableau des baies.



Ville  
d'Orange  
.....  
CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

# Secteur S2:   IMMEUBLE BÂTI POUVANT ÊTRE CONSERVÉ, AMÉLIORÉ, DÉMOLI OU REMPLACÉ, SOUMIS AUX RÈGLES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE QUALITÉ ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE



Ville  
d'Orange  
.....  
**CLPVAP**

## Volumétrie

- Modification de volumétrie possible sous conditions`
- Démolition éventuelle de partie ajoutée ou surélévation disgracieuse

## Modification des façades, composition

- **Possibilité de recomposer les parties ayant fait l'objet de transformation**
- **respecter la trame parcellaire : la composition de façade doit respecter le découpage parcellaire.**
- **respecter les descentes de charge**

## Traitement des menuiseries

- **modification de façade possible** sous condition
- **menuiseries** matériaux (sauf matière plastique) et teinte doivent homogène à l'ensemble de la façade à l'exclusion des vitrines ou baie d'atelier.
- **menuiseries** à placer en feuillure

## Traitement des toitures

- **pende** de toit comprise entre 25% et 35%
- **faitage parallèle** à la façade rue
- la toiture est de forme simple
- privilégier les **matériaux de couverture traditionnels** terre cuite: tuiles creuses de terre cuite de couvert et de courant ou tuiles plates dites de Marseille ou similaire
- **coloris des tuiles** en harmonie avec les teintes traditionnelles environnantes ou mélange de teinte, pas de tuiles vieilles
- **Abergements, cheminées, rives, noues, arêtiers** seront traités en conformité avec les dispositions traditionnelles

## Traitement des façades

- **réfection partielle de façade interdite, RDC seul** .à réaliser à l'identique du reste de la façade
- les appareils non destinés à être apparents, sont enduits, taloché fin ou lissé
- **isolation par l'extérieur** possible sur façade cour ou jardin
- possibilité de création de balcon

## Traitement des volets et portes

- volets à lames ou à persiennes
- volets roulants, les volets pliants, à barres ou à écharpes interdits
- portes de garage à réaliser à lames verticales en bois, ouvrant à deux vantaux, éventuellement repliables par moitié
- portes d'entrée en bois plein peint ou ciré.

## Traitement des devantures commerciales

- Identique aux édifices protégés dans un soucis de cohérence

## Production d'énergie renouvelable

- Panneaux Photovoltaïques en toiture, dans le prolongement de la composition de façade
- Eolienne interdite
- **Antenne de téléphonie relais** intégrées à l'architecture.

**Annexes au règlement**  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

**Wood & Associés**  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

**Cyril Gins Paysagiste**  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



## Les espaces non bâtis

### LES PARCS OU JARDINS DE PLEINE TERRE



Sur ces secteurs de faubourgs, les parcs et jardins occupent une place très importante. En effet, ils participent d'une composition patrimoniale globale constituée du bâti, des jardins avant et de leurs clôtures en interface de l'espace public.

- Les jardins repérés dans les documents graphiques sont conservés ;
- Les essences sont choisies parmi les espèces locales méditerranéennes ou dans l'esprit des parcs paysagers de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle (cèdres, magnolias...)
- La démolition des ouvrages et ornements correspondants aux aménagements initiaux et successifs présentant un intérêt patrimonial tels que tonnelles, treilles, pavillon, gloriette, serre, orangerie fontaine, puits, bassin, sculpture est interdite. Ils sont conservés et restaurés selon les dispositions ou témoins en place, leurs matériaux et mises en oeuvre.
- La création d'ouvrage contemporain (extension du bâti existant ou construction d'annexes) est autorisée dans la limite de 20m<sup>2</sup> si elle reprend les principes traditionnels du pavillon, gloriette, serre, orangerie ou folie.



Rue Chambovet



Rue de la Baronette



Jardin rue François Chambovet

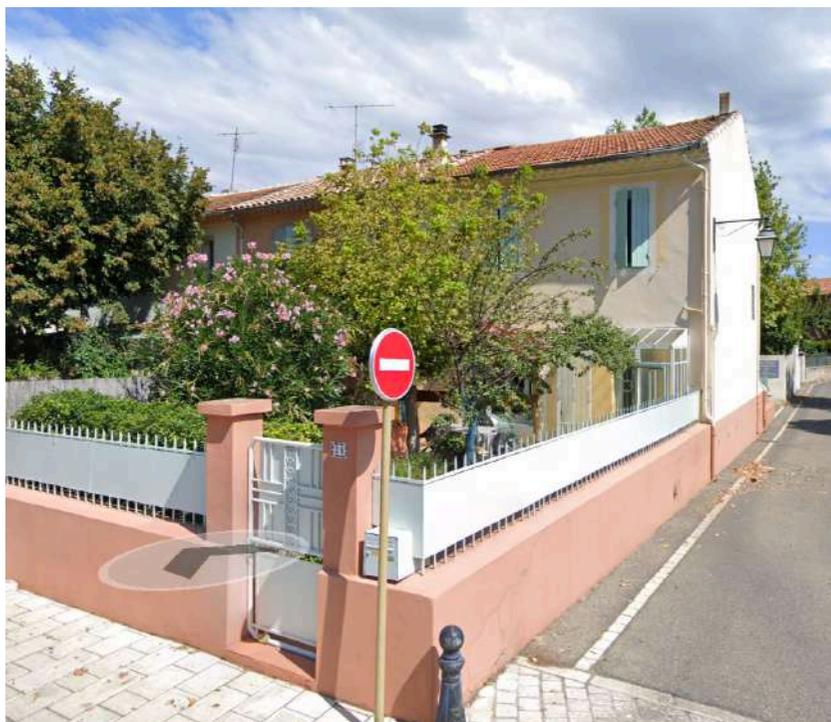


Jardin, rue Frédéric Mistral



Rue du Noble

- La création d'ouvrage contemporain (extension du bâti existant ou construction d'annexes) est autorisée dans la limite de 20m<sup>2</sup> si elle reprend les principes traditionnels du pavillon, gloriette, serre, orangerie ou folie.



Rue Jules Ferry



Exemples



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tél : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclause Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## SÉQUENCES, COMPOSITIONS OU ORDONNANCES VÉGÉTALES D'ENSEMBLE



Rues du Pont de l'Evêché, faubourg nord



Cours Pourtoles



La N7



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025



## Murs, clôtures et soutènements des espaces privés

Les clôtures assurent l'interface entre les jardins et l'espace public. Elles font partie intégrante de l'ensemble patrimonial des faubourgs. Elles sont, la plupart du temps constituées d'un mur bahut surmonté d'une grille ajourée ou de murs pleins maçonnés.

- Les murs traditionnels sont conservés et entretenus, murs bahuts surmontés ou non de grilles en ferronnerie ou murs pleins.
- La restauration, la restitution ou l'entretien des murs doivent faire appel aux techniques traditionnelles et aux mises en œuvre conformes à leur caractère et à leur origine ou à l'époque de leur construction
- Dans le cas des murs bahuts surmontés de grilles, elles reprennent le rythme vertical des dispositions traditionnelles. Elles sont à doubler par une haie végétale mixte
- Les murs bahuts présentent une hauteur comprise entre 50 et 100 cm. La hauteur et l'expression des murs de clôture doivent être réalisés en référence avec les murs environnants
- Les doublages de grillage en film plastique, canisse, PVC ou fausse végétation sont interdits



Rue Frédéric Mistral



Rue François Chambovet



Rue du Noble



Rue François Chambovet

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
Tel : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025

## RÈGLES CONCERNANT LES ESPACES PUBLICS

### Places, cours ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier



Ville  
d'Orange

CLPVAP

Les clôtures assurent l'interface entre les jardins et l'espace publics. Elles font partie intégrante de l'ensemble patrimonial des faubourgs. Elles sont, la plupart du temps constituées d'un mur bahut surmonté d'une grille ajourée ou de murs pleins maçonnés.

### Les principes d'aménagement des espaces publics

- Les gabarits de chaussée de la bande roulante sont réduits au maximum pour favoriser les espaces piétons et dégager des espaces propices à la végétalisation.
- Les revêtements bitumés sont réservés aux voies de circulation
- Le traitement des trottoirs ou cheminement piétons en enrobé noir est interdit
- **La rue de la République** ne doit **pas être défaite de ses trottoirs sans une motivation historique et esthétique** (indépendamment de la présence de circulation ou non).
- Les zones de stationnement, qu'elles soient publiques ou privées, maintiennent au maximum des revêtements perméables et sont plantées d'arbres de grand développement (micocouliers, frênes, tilleuls...).
- Les ponts sur la Meyne doivent être conservés et restaurés.

### Présence du végétal dans les espaces publics

- Une végétation d'accompagnement, en pleine terre, est envisagée lors de la réhabilitation des espaces publics. Il convient notamment de favoriser les arbres d'alignement le long des principales voies ou le long des continuités piétonnes, en privilégiant des essences caractéristiques (platanes, micocouliers, frênes à feuille étroite, tilleuls...).
- Les travaux d'entretien et de restauration prennent en compte l'évolution des pratiques et les qualités environnementales attendues dans le milieu urbain dense et minéral : perméabilité des sols, constitution des îlots de fraîcheur, contribution à la trame verte et bleue.



Rue de la République au début du XXe siècle



Avenue des Etudiants



Rues des Blanchisseurs, faubourg sud-est



Cours Aristide Briand et ses plantations



Parking de la Libération à St Rémy, partiellement perméable



Cours des Pourtoles

Annexes au règlement  
Cahier de recommandation  
Illustration du règlement

Service de l'état:  
Udap de Vaucluse

Wood & Associés  
Architectes du Patrimoine  
mandataire  
7541 route de la Crau  
Raphèle  
13280 Arles  
T e l : 0490961976  
[architectes@wood-associés.com](mailto:architectes@wood-associés.com)

Cyril Gins Paysagiste  
641 La Resclouse Paussan  
30140 MIALET  
[Cyril.gins@orange.fr](mailto:Cyril.gins@orange.fr)

Avril 2025